



# VELO CLUB DU FRANCOIS



**VENDREDI 09 MARS 2018 :**  
P R O L O Q U E P A R E Q U I P E E N N O C T U R N E



## GRAND PRIX DU FOYER RURAL DU MORNE ACAJOU ET DU VCF



**SAMEDI 10 MARS 2018 :**  
E T A P E E N L I G N E



**1<sup>er</sup> TRONCON :**  
C L M I N D I V I D U E L

**DIMANCHE 11 MARS 2018**

**2<sup>ème</sup> TRONCON :**  
E T A P E S E N L I G N E



---

## Grand Prix du Foyer Rural de Morne Acajou et du VCF

**Du 9 au 11 Mars 2018**

- **Président du jury** : Moréno GABRIEL-REGIS

- **Arbitre 2** : Rosine THEODOSE

- **Arbitre 3** : Gustave FITTE DUVAL

- **Chronos** : Alain BABIN

Édouard ARTIS

- **Juges à l'arrivée** : Guylène GUSTO

Patrick HENRY

## COMITÉ RÉGIONAL CYCLISTE DE MARTINIQUE

Avenue *Salvador Allendé* – Cité Dillon – Bât.T – Esc.3 – Porte.2 // BP n°1115 97200 FORT DE FRANCE – Tél. : **05 96 63 21 39** – Fax : 0596 60 05 41

Courriel : [comite-cycliste-martinique@wanadoo.fr](mailto:comite-cycliste-martinique@wanadoo.fr) – Web : [www.cyclismemartinique.com](http://www.cyclismemartinique.com)

# EPREUVE DU CALENDRIER REGIONAL FFC

## JUNIORS, SENIORS, PASS'OPEN

Règlement Particulier pour une épreuve par étapes

### GRAND PRIX DU FOYER RURAL DE MORNE ACAJOU ET DU VCF

*Du Vendredi 09 au Dimanche 11 Mars 2018*

## RÈGLEMENT PARTICULIER

### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'épreuve *GRAND PRIX DU FOYER RURAL DU MORNE ACAJOU ET DU VCF* est organisée par *le Vélo Club du François sise à Cite la Jetée - Ex Syndicat d'initiative - Face à l'ancien Marché*, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Elle se dispute du *Vendredi 09 au Dimanche 11 Mars 2018*.

### ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie, Pass Cyclisme Open, Juniors et Espoirs. Elle est inscrite au calendrier Régional de la Martinique.

### ARTICLE 3. PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes FFC du comité régional de Martinique ainsi que les équipes des comités régionaux avec accord du VCF.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, le nombre de coureurs par équipe est de **5 minimum et de 8 maximum**.

Les ententes entre club locaux uniquement sont autorisées jusqu'à **2 clubs**.

Les engagements accompagnés d'un montant de **30 EUROS/COUREUR** (30 €) pour

les équipes locales et les équipes invitées devront parvenir au siège du CRCM au plus tard le mardi 6 Mars 2018, délai de rigueur.

Pour les équipes mixtes l'engagement devra comporter les cachets et la signature des présidents des 2 clubs.

### **Le repas du dimanche midi est à la charge des différents clubs**

#### **ARTICLE 4. PERMANENCE**

La permanence de départ se tient, *du 09 au 11 Mars 2018* sous le chapiteau de la signature à côté sur la ligne de départ aux horaires de convocation cités.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence à *19h le Jeudi 08 Mars à la salle des fêtes du François. Une pénalité de 60€ sera appliquée aux équipes non représentées à cette réunion.*

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à *19h le jeudi 8 Mars* et aura lieu à *à la salle des fêtes du François ou à l'espace Filia à la jetée en direction de presqu'île.*

#### **ARTICLE 5. PROLOGUE ET CONTRE LA MONTRE**

- L'ordre de départ du prologue se fera par tirage au sort. Lors de la réunion des directeurs sportifs.
- Le prologue se disputera en contre la montre par équipe.
- Chaque équipe partira après l'arrivée de l'équipe précédente
- Le temps de l'équipe sera pris sur le troisième coureur franchissant la ligne.
- Chaque coureur distancé sera crédité de son temps de passage sur la ligne pour l'établissement du classement général.
- Aucun véhicule suiveur ne sera autorisée sur le circuit.
  
- L'ordre de départ du contre la montre se fera en fonction du classement général.

## **ARTICLE 6. RADIO-TOUR**

Les informations courses sont émises sur la fréquence *utilisée*.

## **ARTICLE 7. ASSISTANCE TECHNIQUE**

Chaque club a droit à une voiture technique

Aucune moto d'assistance ne sera admise.

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le *VCF*. Ce service est assuré au moyen d'une voiture type utilitaire.

## **ARTICLE 8. INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES**

### - Etape en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute dûment constatée dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

### - Etape contre la Montre par Equipes

Selon l'article du règlement FFC 2.6.028, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, après le passage sous la flamme rouge dans une étape contre la montre par équipes, le ou les coureur(s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coéquipier(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident.

Si à la suite d'une chute dûment constatée après le passage sous la flamme rouge un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera crédité du temps du ou des coéquipier(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

### - Etape en ligne avec arrivée en sommet.

Toutefois, conformément à l'article 2.6.029 du règlement FFC, les dispositions ci-

dessus, ne sont pas applicables en cas d'arrivée en sommet, sauf si l'incident se produit avant l'ascension. Toute discussion concernant les qualifications «arrivée en sommet», et «avant l'ascension» est tranchée par le collège des commissaires.

#### **ARTICLE 9. DELAIS D'ARRIVEE**

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit:

*A chaque étape le délai d'élimination sera calculé sur le temps du vainqueur augmenté de 30% pour toutes les étapes en ligne.*

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

#### **ARTICLE 10. CLASSEMENTS - BONIFICATIONS – REPORTS**

Les classements suivants sont établis:

### **Classement général individuel au temps (Maillot Leader jaune)**

Le classement général individuel aux temps s'obtient par addition des temps enregistrés par les chronométrés dans toutes les étapes y compris le prologue, compte tenu des pénalités éventuelles en temps.

En cas d'égalité de temps au « classement général individuel au temps », les fractions de secondes enregistrées lors des étapes contre la montre individuelle sont totalisées pour départager les coureurs ex aequo.

En cas de nouvelle égalité, il est fait appel à l'addition des places obtenues dans chaque étape pour départager les ex æquo et en dernier ressort à la place obtenue lors de la dernière étape.

Ce classement portera attribution d'un Maillot Jaune

Prime journalière au porteur du Maillot : 30 €

Une coupe sera attribuée aux 3 premiers lors du protocole final le dimanche 11 Mars 18h.

## Classement meilleur Espoir (maillot rose)

Chaque jour, le leader de ce classement, à savoir le mieux placé au classement général individuel aux temps, portera le Maillot rose.

Le leader à l'issue de la dernière étape sera déclaré vainqueur du classement Meilleur ESPOIR.

Le classement portera attribution d'un Maillot rose

Prime journalière au porteur du Maillot : 20€

Une coupe sera attribuée aux 3 premiers lors du protocole final le dimanche 11 Mars 18h.

## Classement meilleur Junior (maillot blanc)

Chaque jour, le leader de ce classement, à savoir le mieux placé au classement général individuel aux temps, portera le Maillot blanc.

Le leader à l'issue de la dernière étape sera déclaré vainqueur du classement Meilleur JUNIOR.

Le classement portera attribution d'un Maillot Blanc

Prime journalière au porteur du Maillot : 20€

Une coupe sera attribuée aux 3 premiers lors du protocole final le dimanche 11 Mars 18h.

## Classement meilleur Pass'Open (maillot bleu)

Chaque jour, le leader de ce classement, à savoir le mieux placé au classement général individuel aux temps, portera le Maillot bleu.

Le leader à l'issue de la dernière étape sera déclaré vainqueur du classement Meilleur PASS'OPEN.

Le classement portera attribution d'un Maillot Bleu

Prime journalière au porteur du Maillot : 20€

Une coupe sera attribuée aux 3 premiers lors du protocole final le dimanche 11 Mars 18h.

## Classement général au temps par équipe (maillot vert)

Le classement général au temps par équipe, s'obtient par l'addition dans chaque

étape individuelle des trois meilleurs temps réalisés au sein de chaque formation.

Aux étapes, en cas d'ex aequo, les équipes réalisant le même temps, sont départagées par le total des places obtenues par les meilleurs coureurs au classement de cette étape.

Au classement général en cas d'ex aequo, les équipes sont départagées par leur nombre exact de victoires d'étapes par équipes, puis par le nombre de deuxième place, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un nombre supérieur de places obtenues par l'une ou l'autre équipe, permettant d'établir leur classement définitif. Toute formation réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement par équipes.

Le classement portera attribution d'un Maillot vert

Une coupe sera attribuée aux 3 premières lors du protocole final le dimanche 11 Mars 18h.

## **OBLIGATION**

Le port des différents maillots est obligatoire. Le refus d'en revêtir un, entraînera la mise hors course.

### CEREMONIE PROTOCOLAIRE

#### Presence

Le premier de l'épreuve.

Le premier junior, le premier espoir, le premier pass'open de l'épreuve .

Le premier de chaque classement au general.

Pour le classement general final les 3 premiers de chaque classement.

L'absence à la cérémonie protocolaire sera sanctionnée par une amende de la manière suivante:

- 1ère absence: 75.95 €
- 2ème absence: 151.90 €
- 3ème absence: mise hors course.

### **ARTICLE 13. ANTIDOPAGE**

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu principalement à l'espace Fila, sortie du bourg du François en direction de centre nautique.

### **ARTICLE 14. PROTOCOLE**

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, le premier coureur de l'étape, le premier espoir de l'étape, le premier junior de l'étape et le premier pass'open de l'étape doivent se présenter quotidiennement au protocole arrivé, ainsi que les porteurs de maillots de tous les classements avant le départ du lendemain.

### **ARTICLE 15. RAVITAILLEMENT**

Les ravitaillements, à partir de la voiture du Directeur sportif, sont autorisés.

Les ravitaillements peuvent se faire par musette ou par bidons.

Les coureurs doivent se laisser glisser derrière de voiture du Directeur de course ou du commissaire. Le ravitaillement ne peut se faire en aucun cas, dans le peloton ou en queue de celui-ci. S'il s'est formé un groupe d'échappés de 15 coureurs au plus, le ravitaillement est autorisé en queue de ce groupe.

Tout ravitaillement est interdit dans les ascensions, les descentes, ainsi que dans les 40 premiers et 20 derniers kilomètres.

Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite.

Dans un but de sécurité, afin d'éviter de provoquer un chute, de blesser un spectateur ou de l'inciter à traverser la chaussée, etc.... il est interdit de se débarrasser sans précautions d'aliments, de musettes, de bidons, etc.... en quelque lieu que ce soit.

Le coureur ne peut rien jeter sur la chaussée, mais doit se rapprocher des bas-côtés et veiller à y déposer l'objet en toute sécurité.

Le port et l'usage de récipient en verre sont interdits. Il est interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

## **ARTICLE 16. PENALITES**

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

## **ARTICLE 17. RECLAMATIONS**

Les réclamations doivent être faites auprès des commissaires dans les délais suivants:

- Au sujet de l'irrégularité de course ou manœuvre illicite au plus tard une heure après l'arrivée.
- Au sujet des classements au plus tard avant le départ de l'étape suivante.
- Au sujet du classement général final 30 minutes après la communication officielle

## **ARTICLE 18. DISPOSITIONS FINANCIERES**

Les prix et les primes seront versés aux gagnants par l'intermédiaire de leur club et du CRCM, une fois les résultats du contrôle biologique connus.

François, le 30 Janvier 2018



# PARCOURS



## GRAND PRIX DU FOYER RURAL DU MORNE ACAJOU ET DU VCF EN COLLABORATION AVEC LA VILLE DU FRANCOIS

VENDREDI 9 MARS 2018

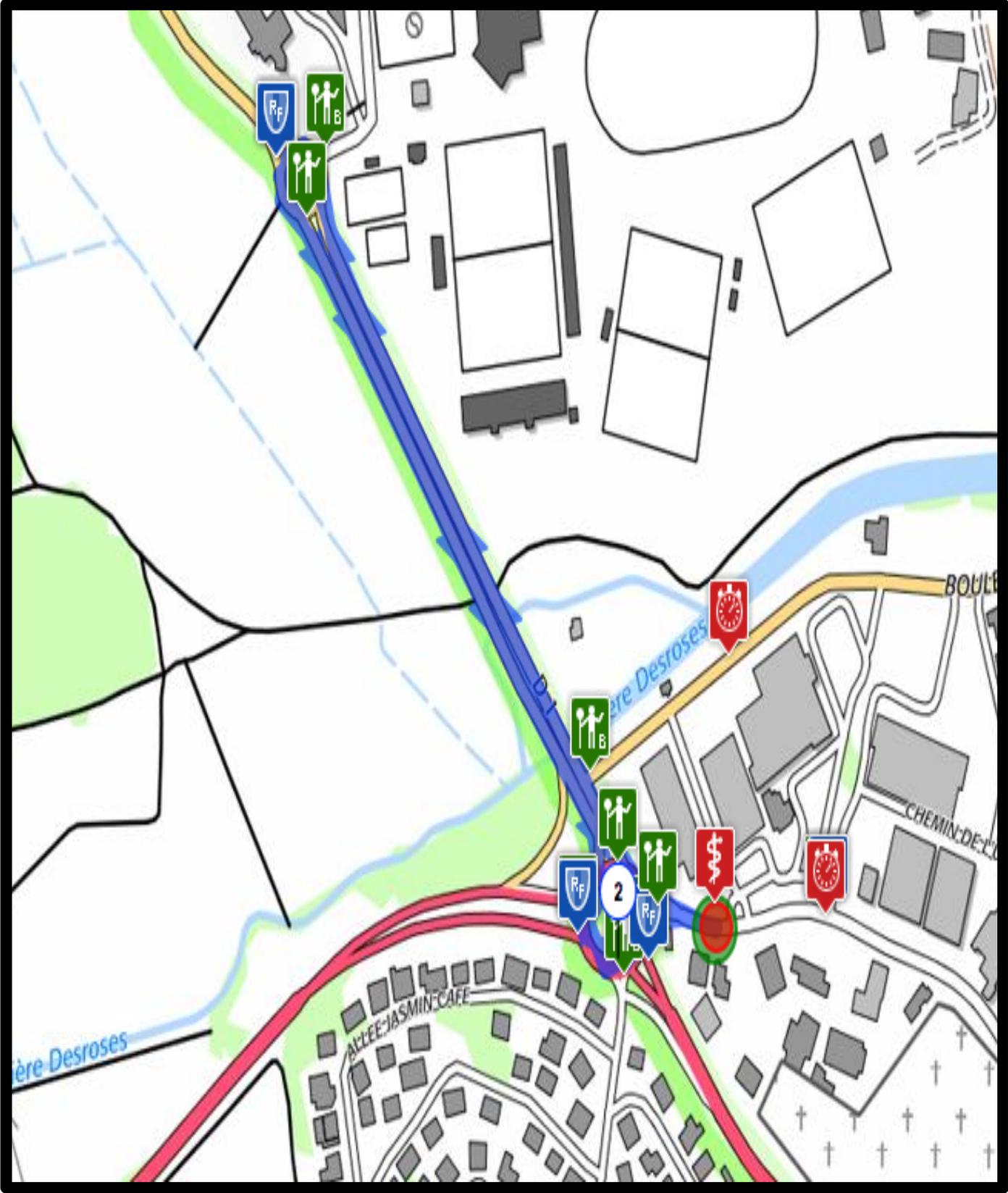
### PROLOGUE

RASSEMBLEMENT 19H30 DEVANT LE LEADER PRICE DU FRANCOIS

1<sup>er</sup> DEPART : 20H30

ARRIVEE DEVANT LE LEADER PRICE DU FRANCOIS

	PARCOURS	KM	OBSERVATIONS
	LEADER PRICE FRANCOIS	0	
D1	ROND POINT MARTIENNE	0,063	DEBUT CIRCUIT
D1	DIRECTION STADE	0,094	
D1	ROND POINT DE TRIANON	0,479	
D1	DIRECTION MARTIENNE	0,0546	
D1	ROND POINT MARTIENNE	1,052	FIN DU CIRCUIT A COUVRIR 2 FOIS
	ARRIVEE DEVANT LE LEADER PRICE DU FRANCOIS	2,138	



**SAMEDI 10 MARS 2018**

**1<sup>ère</sup> ETAPE**

**RASSEMBLEMENT 13H00 DEVANT LE FOYER RURAL DU MORNE ACAJOU**

**DEPART : 14H00**

**ARRIVEE DEVANT LE FOYER RURAL DU MORNE ACAJOU**

	<b>PARCOURS</b>	<b>KM</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
D18	FOYER RURAL MONE ACAJOU	0	DEPART FICTIF
D6	CROISEE BISETTE	1,541	DEPART REEL
D6	SOMMET BISETTE	2,216	DIRECTION 4 CROISEES
D16	MANZO		
D16	4 CROISEES	4,374	DIRECTION FRANCOIS
N6	ROND POINT MARTIENNE	8,188	DIRECTION VAUCLIN
N6	VAUCLIN	21,789	
N6	MARIN	31,856	
N5	SAINTE LUCE	41,963	
RN5	RIVIERE SALEE	54,500	
RN5	CARRERE	64,156	
	GAIGNERON		
	ROND POINT PONT VERT		
	ROND POINT CENTRE COMMERCIAL PLACE D'ARMES		
D3	RONT POINT GENDARMERIE DU LAMETIN	68,634	DIRECTION ROBERT
	RONT POINT BRASSERIE LORRAINE		
N1	ROBERT	77,592	DIRECTION CHOPOTTE
D1	FOUR A CHAUX	80,773	
D1	SOMMET DE COPOTTE	84,896	
D1	RONT POINT MARTIENNE	87,543	DIRECTION BOURG PUIS BISETTE
D6	BISETTE	91,271	DIRECTION FRMA
D18	ARRIVEE FOYER RURAL MORNE ACAJOU	92,825	ARRIVEE



**DIMANCHE 11 MARS 2018**

**2<sup>ème</sup> ETAPE**

**1<sup>er</sup> TRONCON CLM INDIVIDUEL**

**RASSEMBLEMENT 7H00 DEVANT SILLIGOM A FOND D'OR**

**1<sup>er</sup> DEPART : 8H00**

**ARRIVEE DEVANT LE FOYER RURAL DE PERRIOLAT**

	<b>PARCOURS</b>	<b>KM</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
N6	DEVANT SILLIGOM	0	DEPART
N6	RONT POINT DE FOND SAVANE	1,011	
N6	ROND POINT DE 4 CROISEES	2,279	DIRECTION FRANCOIS
N6	ROND POINT MARTIENNE	5,968	DIRECTION VAUCLIN
N6	SOMMET DE LA CROIX	7,880	
N6	DOSTALY	11,030	
N6	ROND POINT DE PETITE FRANCE	12,352	
N6	ENTREE PERRIOLAT	13,029	DIRECTION PERRIOLAT
D31	ROUTE DE LA DIGUE	14,213	
D31	FOYER RURAL DE PERRIOLAT	15,634	ARRIVEE



**DIMANCHE 11 MARS 2018**

**2eme ETAPE**

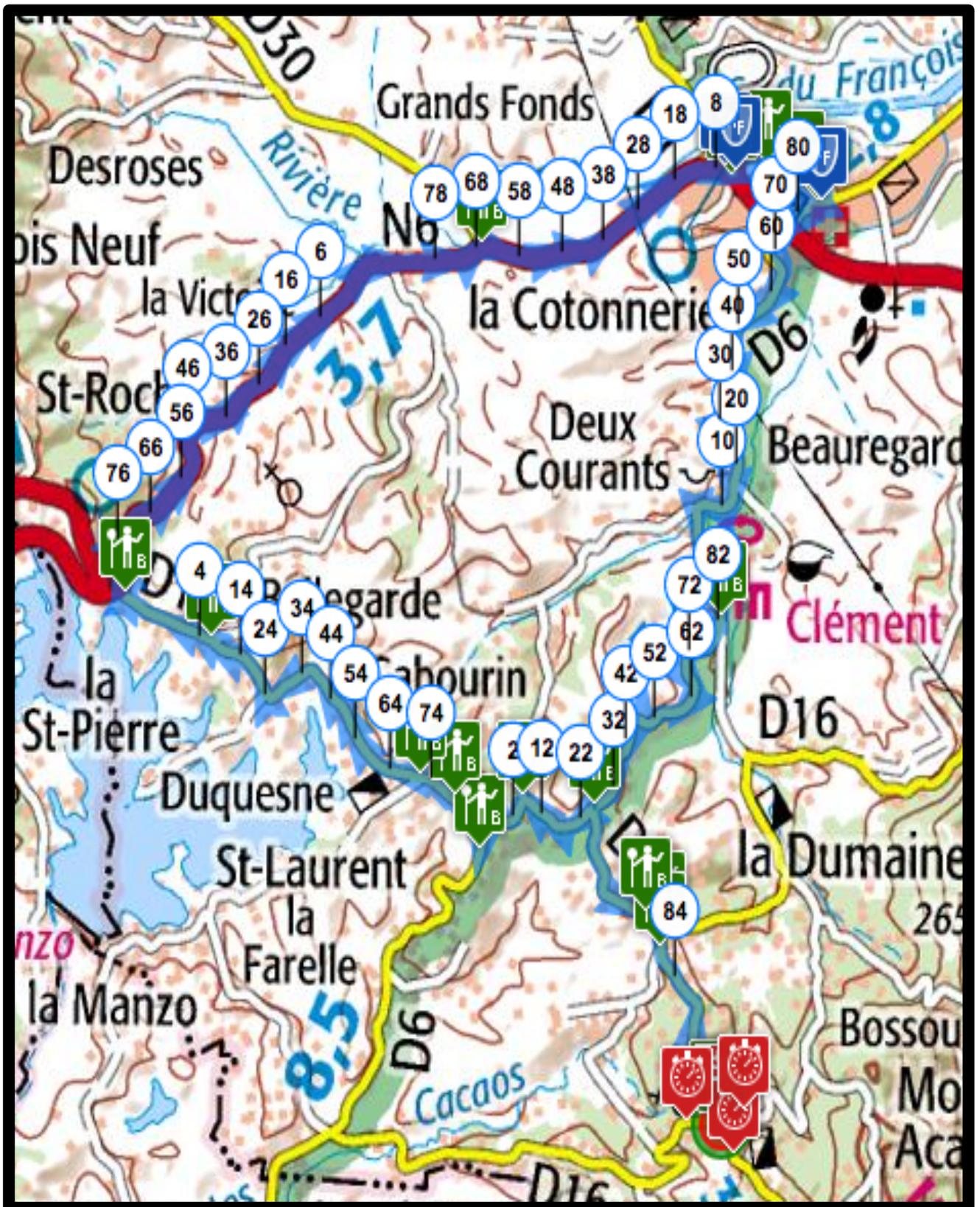
**2eme TRONCON EN LIGNE**

**RASSEMBLEMENT 13H00 DEVANT LE FOYER RURAL DU MORNE ACAJOU**

**DEPART : 14h00**

**ARRIVEE DEVANT LE FOYER RURAL DU MORNE ACAJOU**

	<b>PARCOURS</b>	<b>KM</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
D18	FOYER RURAL MORNE ACAJOU	0	DEPART FICTIF
D6	CROISEE BISETTE	1,538	DEPART REEL <b>DEBUT DU CIRCUIT</b>
D6	SOMMET DE BISETTE	2,212	
D16	MANZO		
D16	4 CROISEES	4,362	DIRECTION FRANCOIS
N6	ROND POINT MARTIENNE	8,026	DIRECTION BOURG
D6	DEUX COURANTS	10,124	
D6	CROISEE BISETTE	11,728	<b>FIN DU CIRCUIT</b> <b>A COUVRIR 10 FOIS</b>
D18	PUIS DIRECTION FOYER RURAL DU MORNE ACAJOU	101,900	
D18	FOYER RURAL DU MORNE ACAJOU	103,430	ARRIVEE



## VELO CLUB DU FRANCOIS

- VENDREDI PROLOGUE PAR EQUIPE EN NOCTURNE
- SAMEDI ETAPE EN LIGNE
- DIMANCHE 1<sup>er</sup> TRONCON CLM INDIVIDUEL
- DIMANCHE 2<sup>ème</sup> TRONCON ETAPE EN LIGNE

### GRILLES DES PRIX

**VENREDI 9 MARS 2018  
PROLOGUE PAR EQUIPE**

EQUIPE	
<b>1<sup>er</sup></b>	100€
<b>2<sup>ème</sup></b>	90€
<b>3<sup>ème</sup></b>	80€

**270€**

**SAMEDI 10 MARS 2018  
ETAPE EN LIGNE**

**DIMANCHE 11 MARS 2018  
1<sup>er</sup> TRONCON  
CLM INDIVIDUEL**

**DIMANCHE 11 MARS 2018  
2<sup>ème</sup> TRONCON  
ETAPE EN LIGNE**

	JUNIOR	PASS'OPEN	ESPOIR	SCRATCH	JUNIOR	PASS'OPEN	ESPOIR	SENIOR	JUNIOR	PASS'OPEN	ESPOIR	SENIOR
<b>1<sup>er</sup></b>	90€	90€	100€	110€	50€	50€	70€	90€	70€	70€	80€	100€
<b>2<sup>e</sup></b>	80€	80€	90€	105€	40€	40€	60€	80€	60€	60€	70€	95€
<b>3<sup>e</sup></b>	70€	70€	80€	100€	30€	30€	50€	70€	50€	50€	60€	90€
<b>4<sup>e</sup></b>	60€	60€	70€	95€	25€	25€	40€	60€	40€	40€	50€	85€
<b>5<sup>e</sup></b>	50€	50€	60€	90€	20€	20€	30€	50€	30€	30€	40€	80€
<b>6<sup>e</sup></b>				85€				40€				70€
<b>7<sup>e</sup></b>				80€				35€				60€
<b>8<sup>e</sup></b>				75€				30€				50€
<b>9<sup>e</sup></b>				70€				25€				40€
<b>10<sup>e</sup></b>				65€				20€				30€

**350€   350€   400€   875€   165€   165€   250€   500€   250€   250€   300€   700€**

**4555€**

	FINAL AU SCRATCH	FINAL ESPOIR	FINAL JUNIOR	FINAL PASS'OPEN	FINAL EQUIPE
1 <sup>er</sup>	130€	110€	95€	95€	110€
2 <sup>e</sup>	120€	105€	90€	90€	100€
3 <sup>e</sup>	115€	100€	85€	85€	90€
4 <sup>e</sup>	110€	95€	80€	80€	
5 <sup>e</sup>	100€	90€	75€	75€	
6 <sup>e</sup>	95€				
7 <sup>e</sup>	90€				
8 <sup>e</sup>	85€				
9 <sup>e</sup>	80€				
10 <sup>e</sup>	75€				

1000€	500€	425€	425€	300€
-------	------	------	------	------

2650€
-------

7475€
-------

#### PORT DES MAILLOTS

MAILLOT LEADER JAUNE : 30 euros par jour

MAILLOT ROSE ESPOIR : 20 euros par jour

MAILLOT BLANC JUNIOR : 20 euros par jour

MAILLOT BLEU PASS'OPEN : 20 euros par jour

MAILLOT VERT EQUIPE : 0 euro par jour

	SAMEDI	DIMANCHE 1 <sup>ER</sup> TRONÇON	DIMANCHE 2 <sup>ème</sup> TRONÇON	TOTAL
MAILLOT JAUNE	30€	30€	30€	90€
MAILLOT ROSE	20€	20€	20€	60€
MAILLOT BLANC	20€	20€	20€	60€
MAILLOT BLEU	20€	20€	20€	60€
MAILLOT VERT	0€	0€	0€	0€
TOTAL	90€	90€	90€	270€

TOTAL
7745€

# PARTENAIRES

